

COMMUNE DE LOCHWILLER**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
29 avril 2014**

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjointes : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- les Conseillers : Mmes DAUL Hélène et KAMMERER Nadège et MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard et SCHAFFNER Roland.
- Absents excusés : MM. RONVAUX Alain (qui donne procuration à Hélène DAUL) et VAN DER GIESSEN Marten (qui donne procuration à Danièle EBERSOHL).

ORDRE DU JOUR

- 1) *Adoption du Budget Primitif 2014 : Commune - lotissement Weingarten II*
- 2) *Clôture du budget du lotissement Weingarten II*
- 3) *Divers et informations*

1) Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2014**a) Commune**

Monsieur l'Adjoint au Maire soumet le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 qui s'établit comme suit :

Exercice 2014	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	441 132,00	173 283,28
Résultat de Fonctionnement reporté		267 848,72
TOTAL	441 132 €	441 132 €
//////	//////	//////
Section INVESTISSEMENT	402 695,00	352 172,26
Excédent d'investissement reporté		68 722,74
Reste à Réaliser	18 200,00	
TOTAL	420 895 €	420 895 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 présenté par M. l'Adjoint au Maire, compte tenu du vote des taux d'imposition des impôts directs locaux votés ce jour.

b) lotissement WEINGARTEN II

Monsieur l'Adjoint au Maire soumet le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 du lotissement WEINGARTEN II qui s'établit comme suit :

Exercice 2014	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	231 461,55 €	231 461,55 €
//////	//////	//////
Section INVESTISSEMENT	201 461,55 €	201 461,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 du lotissement WEINGARTEN II présenté par M. l'Adjoint au Maire.

2) Clôture du budget lotissement Weingarten II

Normalement un lotissement n'est clôturé qu'après la vente de l'intégralité des terrains viabilisés. Présentement il subsiste un stock de parcelles invendues.

Vu les désordres géologiques qui affectent les habitations du lotissement et d'une partie du village ;

Vu la durée indéterminée des études et des travaux pour résorber ces phénomènes ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, convient donc par délibération exécutoire :

- de clôturer le lotissement ;
- de sortir les terrains du stock dans le budget annexe ;
- de réintégrer les parcelles invendues dans l'actif communal pour le prix de revient TTC (achat + coût de production)

BP : mandat C/2113 pour le prix de revient soit 277 753,74 € TTC

BA : titre C/7015 pour le prix de revient HT + TVA soit 231 461,45 € HT

Ces montants seront ajustés en fonction des derniers travaux encore réalisés sur le lotissement en 2014 (prévision de 30 000 € au BP 2014)

- de dissoudre le budget annexe

3) Divers et informations

La visite du Préfet est prévue courant juin 2014.

SIGNATURE PVCM DU 29/04/2014

Danièle EBERSOHL, Maire	
Christophe KALCK, 1 ^{er} Adjoint au Maire	
Yves GOETZ, 2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Hélène DAUL, conseillère municipale	
David ERNENWEIN, conseiller municipal	
Nadège KAMMERER, conseillère municipale	
Bruno KLEIN, conseiller municipal	
Léonard LUX, conseiller municipal	
Alain RONVAUX, conseiller municipal	Procuration
Roland SCHAFFNER, conseiller municipal	
Marten VAN DER GIESSEN, conseiller municipal	Procuration